



11 juin 2012

POINTS SAILLANTS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
RÉUNION DU CONSEIL DU FEM
5-7 JUIN 2012

1. Certaines des questions soulevées par les Membres du Conseil sur les différents points de l'ordre du jour et les décisions en résultant ont donné lieu aux explications, précisions et interprétations suivantes, consignées par le Secrétariat. Le compte rendu conjoint des présidents est un relevé des décisions prises. Les points ci-après le complètent.

Point 5 de l'ordre du jour

Relations avec les instances des Conventions

2. Deux Membres du Conseil soulignent la nécessité d'améliorer les communications sur le Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya (Fonds de Nagoya) pour permettre aux pays bénéficiaires de mieux comprendre la manière dont les ressources de ce Fonds peuvent être utilisées et employées aux fins auxquelles elles sont destinées. Un Membre rappelle la nécessité de renforcer davantage les capacités des points focaux.

3. Le Secrétariat explique au Conseil que la communication sur cette question a été assurée dans le cadre des réunions de groupes de pays, des Ateliers de coordination élargie et du travail quotidien des chargés des relations avec les pays. Le Secrétariat informe le Conseil qu'il redoublera ses efforts de communication avec les pays bénéficiaires intéressés sur les opportunités qu'offre le Fonds de Nagoya.

Point 6 de l'ordre du jour

Rapport de la présidence du Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP)

4. Le Conseil se félicite de la présentation du président du STAP, exprime son intérêt pour le travail en cours et le soutient.

5. Le président du STAP note l'augmentation considérable du volume et de la complexité des programmes de travail du FEM et l'impact sur la capacité du STAP à remplir sa mission. Il revient sur les relevés récents de CO₂ qui dépassent les 400 ppm, les conséquences pour les écosystèmes mondiaux et les éléments de réflexion sur la manière dont le programme du FEM peut induire davantage de transformations en s'attaquant à ce problème.

6. Les Membres demandent entre autres à avoir des exemples d'initiatives de grande envergure portant sur la régénération des écosystèmes, y compris ceux appartenant au patrimoine commun de l'humanité comme la haute mer, à savoir comment le STAP contribue à la prise en

compte de la capacité de résistance au changement climatique dans le portefeuille du FEM, et à comprendre comment le STAP collabore avec le Bureau de l'évaluation à l'évaluation de l'impact et de la qualité initiale des projets.

7. Le président du STAP répond à ces questions en indiquant que de nombreuses possibilités de régénération des écosystèmes terrestres et côtiers existent. Le projet 4834 portant sur la régénération de la forêt atlantique brésilienne en est un exemple éloquent. En ce qui concerne la capacité de résistance au changement climatique, il explique au Conseil comment le STAP a mis au point un outil de contrôle permettant d'évaluer les risques climatiques au niveau de la FIP.

8. Le président du STAP informe le Conseil que son groupe travaille en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation pour améliorer l'évaluation de la qualité initiale des projets et l'impact des programmes. Le STAP se félicite et se réjouit à la perspective d'une plus grande collaboration avec les membres à vocation scientifique du réseau d'organisations de la société civile du FEM.

Point 7 de l'ordre du jour

Rapport annuel de la performance du FEM (2011) et réponse de la direction

9. Plusieurs Membres se félicitent de la recommandation d'une collaboration accrue entre Entités d'exécution et points focaux techniques sur le suivi-évaluation et souhaitent que les capacités soient davantage renforcées dans ce domaine. Le directeur du Bureau de l'évaluation du FEM évoque plusieurs initiatives en cours au Bureau de l'évaluation visant à renforcer les capacités des pays bénéficiaires, telles que la participation des évaluateurs locaux aux activités d'évaluation. Le Secrétariat indique que les Ateliers de coordination élargie constituent des opportunités de transfert de connaissances aux points focaux techniques, avec la participation du Bureau de l'évaluation. Une formation sur la gestion par les résultats a été organisée, et le retour d'information quant à ses résultats est attendu cette année.

10. Plusieurs Membres demandent des éclaircissements sur la définition du cofinancement et suggèrent que toutes les parties concernées arrivent à un consensus sur cette définition. Le directeur du Bureau de l'évaluation rappelle que le Conseil a approuvé une définition en 2003 et qu'il existe plusieurs types de cofinancement au FEM. Il signale en outre que le Cinquième bilan global abordera les questions liées au cofinancement et pourrait apporter plus d'éclairages sur la marche à suivre.

11. Un Membre suggère que le relevé d'interventions de la direction soit présenté sous la forme d'un tableau dans les prochains rapports annuels de performance. Le directeur du Bureau de l'évaluation répond que cela s'est fait par le passé et se fera dans le prochain rapport.

12. Plusieurs Membres demandent à mieux comprendre le rapport entre « la qualité initiale » des projets du FEM et « la qualité des résultats ». Le directeur du Bureau de l'évaluation promet un examen plus approfondi de la question dans le Cinquième bilan global.

13. Deux Membres se disent favorables à des mécanismes plus souples pour les petits États insulaires en développement (PEID) si cela n'entraîne pas une baisse de la qualité de l'exécution des projets. Le directeur du Bureau de l'évaluation répond en indiquant, à titre d'exemple, que le cadre de la passation des marchés dans les PEID est moins compétitif, ce qui peut être pris en compte lors de l'application des procédures sans abaisser les normes.

14. Un Membre pose la question de savoir s'il y aura des arbitrages à effectuer au cas où les données relatives à tous les indicateurs pertinents n'étaient pas présentées pour les projets recoupant plusieurs domaines d'intervention. Le directeur du Bureau de l'évaluation répond que la profondeur des domaines d'intervention n'est pas la même pour beaucoup de projets plurisectoriels que pour les projets relevant d'un seul domaine d'intervention, aussi les conditions de suivi-évaluation à satisfaire pourraient-elles être allégées.

15. Un Membre s'inquiète des difficultés constatées dans la promotion de la transposition et la viabilité des projets et demande des éclaircissements. Le directeur du Bureau de l'évaluation fait savoir au Conseil que le Bureau a recours à la méthode d'examen des projets pour mesurer les progrès des projets du FEM des résultats à l'impact grâce à la méthodologie dite de l'évaluation des résultats à l'impact (ROtI) pour comprendre les raisons de la réussite ou de l'échec des initiatives de transposition de projets. Ce succès ou cet échec n'est pas nécessairement lié au projet en lui-même, mais il peut être dû à une modification du cadre législatif et/ou aux capacités existantes ou encore à d'autres raisons.

16. Plusieurs Membres se félicitent du moment choisi pour l'établissement du premier rapport qui éclairera les processus de reconstitution à un stade plus avancé qu'avec le Quatrième bilan.

17. Un Membre s'enquiert de l'analyse plus approfondie des outils de suivi optimaux utilisés pour les projets multisectoriels. Il suggère en outre d'examiner l'outil élaboré par le STAP pour analyser les questions transversales comme l'atténuation du changement climatique et les mesures d'adaptation afin de déterminer s'il est applicable et pertinent. En réponse, le directeur du Bureau de l'évaluation indique que cette question sera examinée dans le Cinquième bilan, en particulier dans le cadre de l'évaluation des stratégies adoptées dans les domaines d'intervention réalisée par le Bureau.

18. Un Membre, soutenu par plusieurs autres, se dit déçu par la performance des bailleurs de fonds et du versement des contributions annoncées et demande l'inscription dans le Cinquième bilan d'un examen des solutions envisageables pour s'assurer que les bailleurs de fonds respectent leurs engagements.

19. Un Membre suggère de ramener à deux le nombre de membres du Panel d'examen de la qualité. Donnant suite à cela, le directeur du Bureau de l'évaluation promet de se rapprocher du Membre en question pour approfondir la question.

20. Un Membre s'inquiète du très large public auquel le rapport est destiné et demande que les enseignements tirés et les principales conclusions soient mûrement pensés, expliqués de manière facilement compréhensible et présentés aux autorités. Le directeur du Bureau de l'évaluation prend bonne note de cette suggestion et assure que les conclusions et les recommandations seront clairement énoncées.

21. Le réseau des ONG suggère que Cinquième bilan évalue la participation des organisations de la société civile aux activités du FEM depuis sa création et pas seulement pendant FEM-4 et FEM-5 comme semble l'indiquer le cadre de référence. L'impact du STAR et des PCPN doit également être évalué. Le directeur du Bureau de l'évaluation dans sa réponse précise que le cadre de référence fait allusion aux données concrètes d'évaluation recueillies pendant FEM-4 et FEM-5, lesquelles remontent aux cycles de refinancement antérieurs du FEM. Par ailleurs, il indique que les évaluations à mi-parcours du STAR et des PCPN incluront un état des lieux de la participation des organisations de la société civile.

Point 10 de l'ordre du jour

Programme de travail et budget du Bureau de l'évaluation du FEM

22. Deux Membres demandent des précisions pour savoir si la proposition à venir de passer d'un budget pluriannuel à un budget annuel n'aurait aucune incidence sur le budget global ou si elle déboucherait sur une proposition d'augmenter la dotation budgétaire. Le directeur du Bureau de l'évaluation confirme qu'elle n'aurait aucune incidence sur le budget global.

Point 11 de l'ordre du jour

Élargissement du réseau du FEM : Précisions sur les responsabilités

24. Le Conseil se félicite de la présentation de l'Administrateur, salue la clarté du document sur les rôles et responsabilités des principaux acteurs du FEM, et approuve les recommandations préconisées. Plusieurs Membres se disent favorables à une égalité de traitement pour les Entités d'exécution existantes et les nouvelles Entités de projet.

25. En ce qui concerne la mauvaise utilisation des fonds, plusieurs Membres demandent que les Entités partenaires du FEM mettent en place des politiques et procédures comparables à celles de la Banque mondiale pour suffisamment de sécurité des fonds et de responsabilité. La Banque mondiale se dit prête à partager des informations sur les politiques et procédures permettant de lutter la mauvaise utilisation des fonds dans les projets financés par la Banque.

26. Un Membre pose la question de savoir s'il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel pour la Banque mondiale, en sa qualité d'Administrateur, lorsqu'elle est en concurrence avec les nouvelles Entités de projet pour des financements du FEM. L'Administrateur assure qu'il

n'existe aucun conflit d'intérêts, puisqu'il ne participe pas au processus d'accréditation des Entités de projet et qu'il ne joue aucun rôle dans les décisions de financement de projets par le FEM, lesquelles qui incombent au Conseil. Un Membre indique qu'il soumettra des demandes d'informations écrites émanant des équipes juridiques des groupes de pays sur les questions telles que les processus d'audit et les mécanismes existants pour recouvrer les fonds manquants.

27. La directrice générale explique que pour l'avenir, le Conseil devra décider s'il veut être informé de toute mauvaise utilisation des fonds, puisque les Entités d'exécution ne sont tenues, en l'état actuel des choses, de rendre compte de ces fonds et de leur recouvrement.

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport de suivi annuel (2011) : Partie II

28. Le Conseil se félicite de l'amélioration de la qualité du rapport de suivi annuel et des progrès réalisés dans la présentation des résultats et des enseignements tirés. Un Membre suggère que le rapport soit diffusé et placé sur une plateforme publique pour être communiqué aux réseaux et acteurs du FEM.

29. Un Membre soutient l'analyse qui a été faite sur la problématique hommes-femmes et demande que de telles informations ainsi que d'autres domaines d'intérêt thématiques fassent l'objet de comptes rendus annuels. Il demande également que le Secrétariat publie un résumé des résultats dans les prochains rapports.

30. Un autre Membre demande qu'une analyse approfondie des données soit effectuée pour montrer que les connaissances générées par les investissements du FEM ont un impact sur les pratiques actuelles et sur FEM-5. Il demande en outre que les prochains rapports de suivi annuels prennent en compte les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux de la reconstitution des ressources.

31. Suite aux demandes d'informations du Conseil sur les objectifs de transfert de connaissances, le Secrétariat lui fait savoir que lesdits objectifs et aspects connexes ont été définis pendant FEM-5, et que les informations présentées dans le rapport de 2011 étaient ainsi utilisées pour la première fois. À la fin de FEM-5, ces informations seront utilisées comme référence pour mesurer les résultats obtenus. Par ailleurs, un plan de travail sur deux ans a été élaboré pour chaque domaine d'intervention en vue d'atteindre les objectifs assignés en matière de transfert de connaissances.

Point 13 de l'ordre du jour

Programme de travail

32. Le Conseil fait part de son soutien unanime et de sa satisfaction à l'égard de la solidité du programme de travail et félicite le Secrétariat, les bailleurs de fonds, les pays, le STAP et les Entités d'exécution pour un travail bien fait.

33. Plusieurs Membres s'inquiètent du faible taux de projets approuvés dans le domaine d'intervention « eaux internationales », qui représentent moins de 4 % du programme de travail total. Le Conseil charge le Secrétariat de mettre en place une programmation plus solide dans ce domaine d'intervention afin de s'assurer que la dotation prévue pour FEM-5 soit utilisée. Il

indique par ailleurs qu'il serait dommage que ce qu'il est convenu d'appeler « tragédie des biens communs » se reproduise pour les financements du FEM.

34. Certains Membres notent également l'absence de projets émanant des PEID et émettent le vœu de voir les projets de ce groupe de pays bénéficier de plus de soutien dans les prochains programmes de travail. Un Membre fait savoir que les PEID présentent peu de projets parce qu'ils ne disposent pas d'Entités d'exécution compétentes.

35. La directrice générale explique que tous les programmes de travail ne peuvent pas être absolument équilibrés du point de vue de la diversité géographique, des domaines d'intervention ou de l'allocation des ressources, puisque les soumissions de projets varient d'un programme de travail à l'autre. Par ailleurs, le FEM se trouve seulement à mi-parcours de son cycle actuel de reconstitution des ressources ; à la fin de cette période, on pourra mieux juger de l'équilibre de la répartition des ressources au plan géographique ou par domaine d'intervention.

36. Évoquant un certain nombre de projets innovants qui étaient en suspens, plusieurs Membres se disent satisfaits de leur inclusion dans le programme de travail. Un Membre se félicite de l'inclusion dans le programme de travail des deux programmes-cadres de partenariat public-privé et suggère que le Secrétariat, dans le cadre de l'examen de chaque projet rattaché à un programme-cadre, s'assure que lesdits projets visent l'amélioration de l'état environnemental de la planète et qu'ils satisfont aux critères du FEM en matière de sauvegarde environnementale et sociale.

37. Plusieurs Membres représentant les PEID soulèvent la question des difficultés de plus en plus grandes auxquelles sont confrontés ces derniers pour trouver les cofinancements pour leurs projets et se demandent s'il n'est pas possible de faire preuve d'une certaine souplesse. Ils demandent également un examen de l'indice de potentialité du FEM dans le STAR afin de donner plus de poids à celui de la biodiversité marine.

38. Plusieurs Membres souhaitent que les trois projets régionaux sur le transfert de technologies climatiques soumis dans le programme de travail en prévision des négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC soient exécutés en recherchant, lorsque possible, des complémentarités avec le Centre et le réseau sur les technologies climatiques.

39. Un Membre demande au Secrétariat d'apporter davantage d'appui technique pour le renforcement des capacités, notamment dans l'élaboration des projets en Afrique.

40. Un Membre se félicite du nombre de projets plurisectoriels inscrits dans le programme de travail.

41. Le représentant des OSC, dans son analyse du programme de travail, s'inquiète du fait que certains projets ne fassent pas référence à la participation de la société civile et demande instamment au Conseil de faire appliquer de façon plus contraignante la politique du FEM sur la participation du public dans les projets financés par l'institution.

42. Un Membre demande des éclaircissements sur la manière dont le FEM dépasserait l'objectif du programme arrêté pour FEM-5, exprimé en millions de tonnes équivalent CO₂, avec les projets d'atténuation des effets du changement climatique inscrits dans le programme de travail. La directrice générale indique que la réponse à cette question est largement développée dans le paragraphe 37 de la note de présentation du programme de travail.

43. Plusieurs Membres, ainsi que le représentant des OSC, indiquent qu'ils transmettront des observations écrites sur certains projets au Secrétariat pour examen par les Entités d'exécution.

Point 14 de l'ordre du jour

Plan d'activité pour les exercices 13-14 et budget de fonctionnement pour l'exercice 13

44. Le Conseil accueille favorablement le plan d'activité et le budget de fonctionnement pour l'exercice 13 et félicite le Secrétariat pour avoir proposé un budget constant (en valeur nominale) pour la deuxième année consécutive. De nombreux Membres insistent sur la nécessité de rester vigilant pour s'assurer que les dépenses de fonctionnement réalisées durant les exercices 12 à 15 ne dépassent pas l'allocation de 120 millions de dollars prévue au titre de FEM-5.

45. Deux Membres remettent en cause les récentes augmentations apportées au budget de l'Administrateur, à savoir 12 % pour l'exercice 12 et une augmentation supplémentaire de 5 % proposée pour l'exercice 13, indiquant qu'il n'y a pas d'arguments convaincants pour justifier ces augmentations. L'Administrateur explique que ces augmentations sont liées aux frais de gestion des placements portant sur un solde plus important de la Caisse, à des coûts d'audit plus élevés et aux nouveaux frais des services auxiliaires. Un membre demande des précisions sur ces frais et la raison pour laquelle ils ne sont pas couverts par le budget ordinaire de l'Administrateur. Il déclare par la suite être satisfait des explications données par l'Administrateur.

46. Un Membre demande des éclaircissements sur l'augmentation du budget du STAP. Le Secrétariat explique que le STAP demande juste une augmentation de 3 % compte tenu de l'inflation, ce qui signifie que le budget n'augmente pas en valeur réelle. Cette augmentation se justifie par le fait que le budget du STAP est resté constant en valeur réelle depuis 2008, alors que le Secrétariat a bénéficié d'une augmentation substantielle en mai 2010.

47. Plusieurs Membres remercient le FEM d'être l'un des hôtes du secrétariat intérimaire du Fonds vert pour le climat (Fonds vert), mais certains s'inquiètent que cette décision n'impose des dépenses supplémentaires au Secrétariat. Le Secrétariat explique que le Fonds vert doit lui rembourser ces dépenses et invite les donateurs à alimenter le fonds fiduciaire du Fonds vert afin que cela puisse se faire d'ici la fin juin 2012.

48. En réponse à la demande de plusieurs membres du Conseil, l'Administrateur présente des propositions visant à renforcer les systèmes du FEM contenues dans le document GEF/C.42/Inf.12 intitulé *Options for Strengthening GEF Systems: Addressing the Findings and Recommendations of the Independent Review of GEF Systems*. Il dit préférer l'option 4 car le regroupement de tous les fonds d'intermédiation financière (FIF) de la Banque mondiale sur une même plateforme permettrait de réaliser des économies, les données à saisir et les

rapprochements étant moins nombreux. Cette solution atténuerait aussi les inquiétudes exprimées par les auditeurs.

49. Le Secrétariat se déclare résolument en faveur de l'option 3, l'option 4 lui faisant perdre le contrôle sur les fonctionnalités frontales du Système intégré de gestion des projets du FEM (SIGP). L'option 3 permettrait une communication en temps réel entre les systèmes SIGP et SAP. La consolidation du traitement de tous les fonds d'intermédiation financière proposée par l'Administrateur empêcherait le Secrétariat de traiter aisément les demandes émanant du Conseil.

50. Le Conseil demande à l'Administrateur de préciser si l'intégration des systèmes actuels ne priverait pas le Secrétariat de son contrôle sur la conception du système frontal, et de définir les coûts et avantages des deux options. L'Administrateur répond qu'un système intégré au système SAP suivant l'option 4 peut être personnalisé, et peut donc répondre aux besoins du Secrétariat et du Conseil et accepter des mises à jour. Il explique que les coûts ne peuvent être estimés à l'immédiat et qu'une analyse plus approfondie est requise à cet effet.

51. Plusieurs Membres se déclarent favorables à l'option 4, à condition que le Secrétariat garde le contrôle sur le système frontal de traitement des informations relatives aux projets. Pour la plupart des Membres, l'option 4 semble avoir plus d'avantages, parmi lesquels la diminution des risques associés aux audits et de la charge de travail de l'Administrateur et des Entités d'exécution. Un Membre demande quel impact l'intégration des systèmes d'information aurait sur les pays bénéficiaires et les nouvelles Entités de projet. L'Administrateur répond que des portails accessibles de l'extérieur pourraient être créés pour les points focaux techniques.

Point 15 de l'ordre du jour
:

Barème des commissions pour frais des Entités d'exécution
Partie I & Partie II

52. Plusieurs Membres félicitent le Groupe de travail pour le barème proposé au Conseil.

53. Le Conseil est unanimement favorable à une décision tendant à diminuer les commissions pour frais. Plusieurs Membres mettent en garde contre une remise en cause de la décision à la réunion de novembre 2012, car cela pourrait créer un mauvais précédent et entamer l'autorité du Conseil.

54. Plusieurs Membres sont disposés à accepter la proposition à l'étude comme une solution de compromis, bien que la réduction proposée soit relativement insuffisante. Un Membre relève que même si la réduction proposée ne semble pas trop importante, elle envoie un signal politique clair qui montre que le réseau du FEM est résolu à maîtriser ses coûts.

55. Plusieurs Membres demandent davantage d'assurances que la réduction des commissions pour frais n'affecterait pas la qualité des prestations des Entités d'exécution.

56. Plusieurs Membres soutiennent la nécessité de rationaliser davantage le cycle de projet du FEM et de réduire les coûts des activités de mise en œuvre des projets menées par les Entités d'exécution. Le Secrétariat propose de constituer un groupe de travail composé de représentants de trois pays bénéficiaires et de trois pays donateurs pour réfléchir à la rationalisation ; et le

Membre représentant la Colombie se propose à participer à cet exercice.

57. Le Conseil approuve le nouveau barème proposé par le Groupe de travail, tel qu'exposé dans le document, et se félicite de l'engagement des Entités d'exécution à appliquer le barème approuvé.

Point 16 de l'ordre du jour

Recommandations du Secrétariat pour l'accréditation d'Entités de projet

58. Un Membre souhaite avoir des précisions sur la demande d'accréditation de l'institution nationale de l'Uruguay et le Secrétariat confirme le retrait de cette demande.

59. Un Membre se réjouit des propositions faites pour doter les institutions nationales des PEID des capacités requises pour devenir des Entités de projet du FEM et, éventuellement, demander l'accréditation à une date ultérieure. Le Conseil demande en outre aux pays donateurs d'aider les institutions de PEID à remplir les conditions fiduciaires et les critères de cofinancement.

60. Plusieurs Membres soulignent la nécessité de réexaminer les trois candidatures ayant obtenu des notes inférieures à trois sur certains critères de valeur ajoutée. Ils rappellent que le Conseil doit s'assurer que les candidats remplissent tous les critères et soulignent que sans vouloir décourager les candidatures, le processus d'approbation doit être méthodique et basé strictement sur des qualités techniques et non sur des critères politiques.

61. Un Membre propose que les nouvelles Entités de projet travaillent dans les zones géographiques dans lesquelles elles ont une présence et une expérience physiques. La DG précise que les institutions nationales accréditées n'exécuteront des projets du FEM qu'à l'intérieur de leurs frontières nationales.

62. Un Membre demande une évaluation des coûts qu'induirait l'ouverture d'un guichet à plus haut risque pour de nouvelles Entités partenaires qui pourrait déboucher sur une incapacité à recouvrer des fonds utilisés de manière inappropriée.

63. Plusieurs Membres demandent au Secrétariat de préparer un document d'information contenant plus de détails sur les résultats de la phase II du processus d'accréditation, particulièrement sur la capacité des institutions candidates à gérer des ressources financières et à se conformer aux normes de sauvegarde. Le Secrétariat assure le Conseil qu'il sera tenu informé du processus. Néanmoins, la DG relève également qu'une décision antérieure du Conseil limitait la participation officielle du Conseil à la phase I du processus uniquement, laissant la phase II au Panel d'accréditation du FEM qui est un organe externe et indépendant. Le Secrétariat explique en outre que l'examen indépendant des demandes de la phase II est important compte tenu des exigences de confidentialité liées à la manipulation des informations sensibles soumises par les institutions candidates, un sujet que le Secrétariat a toujours pris au sérieux.

64. Le Conseil examine les notes attribuées à diverses entités candidates. Quelques Membres plaident pour un nouvel examen des dossiers de certaines institutions, suggérant que ces

institutions pourraient fournir de nouvelles informations au Secrétariat, qui seraient éventuellement prises en compte à la phase II du processus. Le Conseil fait savoir qu'au moins cinq institutions nationales doivent être accréditées avant que les banques régionales et les organisations de la société civile ne puissent être considérées. Il demande également que les critères d'évaluation soient revus pour faire de la place à des institutions qui pourraient avoir les capacités requises sans que l'environnement soit leur principal secteur d'intervention.

65. Le Secrétariat répond en expliquant que les institutions ayant obtenu de bonnes notes étaient les plus compatibles avec le FEM. Bien que certaines institutions recommandées aient obtenu une note inférieure à trois sur certains critères, toutes les entités recommandées ont obtenu une moyenne générale supérieure à trois et, de l'avis du Secrétariat, apportent une valeur ajoutée au partenariat. Le Secrétariat explique également que la capacité des institutions à administrer plutôt qu'à exécuter les projets du FEM a été un facteur déterminant pour leur recommandation au Conseil.

66. Un Membre souligne la nécessité d'accréditer un plus grand nombre d'institutions nationales, car leur participation au réseau améliorerait la capacité des pays et leur efficacité au plan des coûts et des résultats, et apporterait de la valeur ajoutée au réseau.

67. Plusieurs Membres demandent que soit adoptée une politique qui encadre le processus d'accréditation au-delà de la phase pilote afin d'en préserver l'intégrité.

68. Le Conseil propose que la deuxième vague de demandes d'accréditation soit acceptée au début de FEM-6. Il décide en outre de reporter l'examen d'une deuxième série de dossiers de candidature à sa réunion de novembre 2012 pour se donner le temps d'achever l'examen des phases I et II de la première série.

69. Un Membre demande si une entité candidate qui n'a pas été recommandée durant le cycle en cours peut déposer une autre demande plus tard, en fournissant de nouveaux renseignements. La DG fait savoir qu'une institution peut postuler autant de fois que possible, tant que la date de dépôt des candidatures reste ouverte.

70. Le Conseil décide qu'après avoir reçu un rapport écrit du Panel d'accréditation du FEM sur les résultats des examens de la phase II, si un Membre a une position bien arrêtée sur les résultats obtenus par un candidat à la phase II du processus, il peut demander que ceux-ci soient débattus par le Conseil.

71. Le Secrétariat propose que le PNUD prépare un projet destiné à renforcer les capacités du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) en temps utile pour lui permettre de participer au processus d'accréditation d'ici FEM-6. La DG rappelle que d'une manière générale, le FEM n'a ni pour politique ni pour responsabilité de développer les capacités des institutions candidates. Cela dit, ce projet pourrait être réalisé exceptionnellement pour le PROE uniquement, compte tenu des particularités de la région Pacifique et du fait que le PROE est actuellement la seule institution environnementale de cette région à même de collaborer avec l'institution.

Point 17 de l'ordre du jour

Rapport du Comité de sélection et d'évaluation

72. Le président du Comité de sélection et d'évaluation fait savoir que le Comité est arrivé au terme du processus de sélection du nouveau directeur général et président du FEM et présente les recommandations du Comité au Conseil.

73. Le président du Comité rend compte de l'état d'avancement du processus d'évaluation de la performance de la DG et du directeur du Bureau de l'évaluation du FEM. Le Comité soumettra un rapport sur ce sujet à la réunion du Conseil de l'automne 2012.

Point 18 de l'ordre du jour

Nomination du directeur général et président du FEM

74. Le Conseil approuve à l'unanimité la nomination de Mme Naoko Ishii à la fonction de directrice générale et présidente du FEM pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} août 2012.

75. Le Conseil félicite la nouvelle DG et présidente du FEM et l'invite à faire une brève déclaration. La nouvelle DG et présidente du FEM fait une brève allocution et remercie le Conseil pour son appui.

76. Certains Membres du Conseil demandent à Mme Ishii de participer à la Conférence Rio+20 en qualité de nouvelle DG et présidente du FEM.

Point 19 de l'ordre du jour

Questions diverses

77. Le Secrétariat rend compte au Conseil du travail entrepris par le Comité de pilotage des deux Secrétariats (CCNUCC et FEM) sur le Fonds vert pour le climat établi dans le sillage de la Conférence des parties de Durban (2012).

78. Le Secrétariat fait part du détachement à temps partiel de certains membres du personnel du FEM pour travailler sur le Fonds vert.

79. Le Secrétariat indique par ailleurs que le Secrétariat intérimaire a préparé toute la documentation pour la réunion du Conseil du Fonds vert qui devait se tenir en avril 2012 mais a été annulée, la sélection des membres de ce Conseil n'étant pas achevée.

80. Le Secrétariat informe le Conseil que les dépenses effectuées pour le Fonds vert s'élèvent à près de 200 000 dollars. Il fait savoir que la Banque mondiale a créé un fonds d'intermédiation pour couvrir les dépenses du Secrétariat et demande par conséquent aux pays donateurs de contribuer immédiatement à ce fonds d'intermédiation pour permettre à l'Administrateur de rembourser au FEM les dépenses effectuées.

81. Le Secrétariat présente aussi au Conseil sa dernière publication intitulée *De Rio à Rio+20 : vingt ans d'efforts pour une économie plus verte*, qui sera lancée à la prochaine Conférence Rio+20. Le Conseil se félicite du travail du Secrétariat.

82. M. Fernando Lugris, président du Comité intergouvernemental de négociation (CIN) sur le mercure, rend compte du travail réalisé par le Comité pour préparer une Convention contraignante sur le mercure. Il remercie le FEM pour l'aide financière qu'il apporte aux projets pilotes qui éclaireront le processus de négociation. Il remercie également le FEM pour son concours financier à l'organisation de réunions régionales préparatoires à la quatrième réunion du CIN et pour avoir accueilli la réunion du Bureau à Washington. Il explique en outre le rôle que le FEM pourrait jouer à l'avenir en qualité de mécanisme financier de la Convention. Il fait savoir que de plus en plus de voix militent pour l'accession du FEM à cette fonction, mais la plupart des mesures de contrôle restant à définir, à ce stade, le CIN étudie encore ce qui doit être financé avant de décider de la structure et des modalités de fonctionnement du mécanisme financier.

83. À la question d'un Membre sur les attributions du Comité relativement à d'autres substances toxiques telles que les métaux lourds, le président du CIN répond que pour l'heure, le Comité travaille uniquement sur le mercure. Cela dit, une fois la Convention adoptée, il faudra peut-être développer des synergies avec les instances d'autres Conventions pour s'occuper plus généralement des substances chimiques.

84. Le Secrétariat présente au Conseil les documents d'information GEF/C.42/Inf.09 intitulé *Concept Paper: GEF-5 Ozone, Climate and Chemicals Program* et GEF/C.42/Inf.10 intitulé *Operational Program for Mercury and Options for a Financial Mechanism*. Les Membres accueillent favorablement les documents présentés et demandent des précisions sur l'allocation des ressources au programme relatif à la couche d'ozone pendant FEM-5 et sur la situation des projets approuvés sur le mercure.

85. De nombreux Membres font savoir que les propositions portant sur les dispositions financières contenues dans le document d'information GEF/C.42/Inf.10 doivent être considérées pour l'heure comme des modèles et non des solutions envisageables.

86. Beaucoup de Membres soutiennent également la proposition tendant à faire du FEM le mécanisme financier de la future Convention sur le mercure.

87. Le Conseil demande que le document GEF/C.42/Inf.10 soit révisé pour prendre en compte les observations et suggestions des Membres et inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil de novembre 2012. Les modèles présentés dans le document d'information du Secrétariat doivent être analysés de manière approfondie et affinés pour inclure des informations sur les coûts administratifs et d'autres dépenses pertinentes associées à l'application de ces modèles.

88. Un Membre précise qu'alors que le document GEF/C.42/Inf.10 traite uniquement de la conformité sur le modèle du Fonds pour l'adaptation, la Caisse du FEM se conforme déjà au Protocole de Montréal dans le cadre de l'appui du FEM aux pays en transition.

89. Le réseau des OSC affiliées au FEM demande des ressources additionnelles et le Conseil accepte de réinstaurer un fonds de contributions volontaires. Le réseau des OSC fait savoir qu'il

prépare une liste des activités à réaliser avec les ressources à sa disposition et invite les pays à le soutenir en alimentant le fonds de contributions volontaires.

90. Le réseau des OSC salue l'engagement du Secrétariat à préparer un document de politique générale sur les droits des populations autochtones et se félicite de l'élaboration de modalités d'application de cette politique.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

91. Les présidents déclarent la réunion close le 7 juin 2012.